



**INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

I B P T

Référence:

tnn/2011/VERZOENING/Algemeen/Besluit

wijziging samenstelling college

verzoeningsprocedure

**DECISION DU CONSEIL DE L'IBPT
DU 6 SEPTEMBRE 2011
CONCERNANT**

**LA COMPOSITION DU COLLEGE VISE PAR L'ARRETE ROYAL DU 5 MAI 2006
FIXANT UNE PROCEDURE DE CONCILIATION DEVANT L'INSTITUT BELGE
DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR L'ANNEE
2011**

Le Conseil de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications

Vu l'article 5 de l'arrêté royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications;

Vu la décision du Conseil de l'IBPT du 8 février 2011 concernant la composition du collège visé par l'arrêté royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications pour l'année 2011 ;

Vu le détachement à la date du 1^{er} septembre 2011 de Monsieur Reinhard Laroy, Ingénieur Conseiller à l'IBPT et membre suppléant du collège pour l'année 2011, à la Cellule stratégique du Ministre pour l'Entreprise et la Simplification;

Prend la décision suivante :

1. Les personnes suivantes sont désignées pour l'année 2011 comme membre du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

Madame Catherine Rutten	Membre du Conseil
Monsieur Vincent Hanchir	Premier Conseiller, Pool Marché Télécoms & Médias
Monsieur Tim Nuyens	Premier Conseiller, Pool Consommateurs

2. Les personnes suivantes sont désignées à partir de la date indiquée au point 4 de la présente décision pour l'année 2011 comme membre suppléant du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

Monsieur Axel Desmedt	Membre du Conseil
Monsieur Axel Palmaers	Ingénieur conseiller, Pool Marché Télécoms & Médias
Monsieur Dominique Paquot	Premier Conseiller, Service juridique

3. La présente décision abroge la décision du Conseil de l'IBPT du 8 février 2011 concernant la composition du collège visé par l'arrêté royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications pour l'année 2011.
4. La présente décision prend effet à partir du 1^{er} septembre 2011.

Axel Desmedt
Membre du Conseil

Charles Cuvelliez
Membre du Conseil

Catherine Rutten
Membre du Conseil

Luc Hindryckx
Président du Conseil